



Comité de suivi des fonds européens

Réunion du 22 juin 2026

Compte-rendu

Le comité de suivi du programme européen FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 et du Volet déconcentré du programme Fonds Social Européen + national s'est réuni le 22 juin 2026 au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, co-présidé par Monsieur Patrick MOLINOZ, Vice-président du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté en charge des transitions numériques, de l'innovation, des politiques européennes, des actions internationales et de l'export, et par Madame Florence BERNARD Secrétaire générale pour les affaires régionales adjointe.

(La séance est ouverte à 10H00).

Propos introductifs

Patrick MOLINOZ remercie l'ensemble des membres, l'Etat ainsi que les représentants de la Commission européenne pour leur présence.

Ce comité de suivi est particulier car couplé avec le premier temps de concertation des partenaires pour la programmation européenne 2028-2034.

En effet, la Région Bourgogne-Franche-Comté contribue à l'élaboration du Plan de partenariat national et régional 2028-2034 (PPNR) afin de mobiliser des financements européens en cohérence avec les besoins spécifiques des territoires après 2027.

L'Europe travaille actuellement au futur cadre financier pluriannuel (CFP) au sein d'un contexte incertain marqué par les impacts financiers liés aux mesures d'urgence déclenchées dans le cadre de la crise covid et également dans le cadre du conflit en Ukraine.

A noter que la Région doit s'adapter et construire son « chapitre régional » selon les évolutions des projets de règlements européens post-2027 : fusion de la PAC et de la cohésion dans un même plan, gestion des programmes par la performance selon un modèle proche de la FRR (Facilité pour la Reprise et la Résilience).

L'enjeu pour les Régions est de sanctuariser la PAC et de maintenir les crédits pour la politique de cohésion. L'Etat doit ainsi défendre cette position.

Le rôle d'autorité de gestion dévolu aux Régions a été affirmé début juin dans une lettre ministérielle ; il est en effet important que la région reste un acteur clé dans la gestion des fonds européens sur les territoires.

Dans ce niveau d'incertitude plus important que lors des programmations précédentes, les élus locaux restent fortement impliqués et mobilisés sur les négociations en cours au sein des instances européennes. L'ensemble des acteurs doit d'ailleurs rester mobilisé et impliqué.

Cette mobilisation et cette implication, se traduisent également au travers de la gestion des crédits 2021-2027 dont les taux de consommation dynamiques seront présentés au cours de la réunion. Des ajustements de la maquette et de certaines cibles d'indicateurs, l'intégration d'options de coûts simplifiés (OCS) seront également proposés afin de répondre rapidement au plus près des besoins des territoires et poursuivre la démarche de simplification.

Florence BERNARD remercie l'ensemble des membres présents ainsi que les services de l'Etat et de la Région pour l'organisation de ce comité de suivi et excuse l'absence de la Préfète de région, retenue par d'autres engagements.

Un point est dressé concernant la consommation du FSE+ national dont la dynamique engagée depuis 2022 est supérieure aux autres régions. Sur la période, 65M€ ont été programmés dont 35M€ consommés par les départements notamment pour des actions à destination des personnes éloignées de l'emploi et des plus vulnérables.

Concernant la prochaine programmation, l'Etat, qui partage les préoccupations de la Région concernant le CFP, est pleinement engagé dans la négociation avec les instances européennes.

Il est important de continuer à mobiliser l'ensemble des partenaires, les Collectivités, l'Etat, la Commission européenne et les porteurs de projets pour continuer de faire de ces fonds européens un levier d'action concret pour satisfaire les besoins des territoires.

Carsten RASMUSSEN, Chef d'unité Belgique, France et Luxembourg de la DG REGIO, remercie l'ensemble du comité de suivi qui constitue une instance majeure pour la bonne communication avec le partenariat.

Le programme FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura est dans le top 3 de l'avancement des programmes en France.

La qualité des projets soutenus témoigne de l'engagement des porteurs de projets et des partenaires.

Concernant la future programmation, la proposition de budget de la Commission européenne peut être qualifiée de révolutionnaire. Il s'agit de la conséquence de la succession de crises traversées qui ont conduit l'Europe à puiser dans le budget de la cohésion pour aider les Etats membres.

Depuis les années 2000, la politique de cohésion est dans une course contre la montre permanente pour une consommation rapide et maximale des crédits.

Le nouveau modèle pour 2028-2034 prévoit une unification des fonds pour plus de flexibilité et permettre la mobilisation de crédits en réponse aux situations auxquelles l'Europe pourrait avoir à faire face.

Début juin, le semestre européen a permis au Conseil de l'UE de dégager ses « Recommandations par pays » ; la lutte contre la pauvreté est l'un des défis majeurs identifié pour la France.

Le rôle des Régions en tant qu'autorités de gestion a en effet été confirmé ; il reste aujourd'hui à définir le rôle de l'Etat.

Le budget alloué à la prochaine période de programmation est encore incertain, les crédits seront sans doute inférieurs à ceux de la période actuelle.

Malgré ces incertitudes, il est important de commencer à travailler sur le choix des thématiques à soutenir.

Aisha PERTUISET, directrice adjointe direction Europe et rayonnement international, propose de commencer les présentations en débutant par les sujets transversaux puis les programmes 2021-2027.

Sujets transversaux

Evaluations :

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission suivi-évaluations FESI, présente les premiers constats issus des évaluations transversales (avec le Programme Interreg France-Suisse 2021-2027) lancées au début de l'année 2026 concernant la communication et l'animation ainsi que la mise en œuvre des principes horizontaux.

Ces travaux ont pour objectif d'analyser les stratégies définies par l'autorité de gestion par rapport à leurs cibles et enjeux, mesurer l'articulation de ces stratégies avec celles portées et mises en œuvre par la Région, les partenaires, l'Etat et la Commission européenne. Ces travaux devront également permettre de définir quelques pistes de préconisations - qui seront co-construites en lien avec les équipes - pour la période de programmation 2028-2034 qui annonce des changements de paradigme importants.

Pour ces 2 évaluations, plusieurs entretiens et enquêtes ont été menés en direction des équipes, des partenaires, des porteurs de projets et du grand public – notamment, pour l'évaluation communication -animation, au cours des journées de l'Europe les 7 et 13 mai à Besançon et Dijon.

Concernant l'évaluation « Communication-Animation », les entretiens et enquêtes auprès des porteurs ont permis de constater, malgré quelques besoins d'ordre technique, leur satisfaction concernant le niveau d'information transmise en amont du dépôt de leur dossier et quant à la clarté des obligations de communication.

La capitalisation reste un enjeu important et fera l'objet d'une piste de travail afin d'améliorer la lisibilité des projets soutenus sur le territoire.

La faible mobilisation au sein de cette évaluation des relais et partenaires est à souligner ; le faible taux de réponse de 11% risque de rendre l'objectivation des constats difficile. Néanmoins, près de 80% des répondants indiquent s'identifier comme de réels relais sur le territoire malgré un manque de temps et de moyen et font remonter leur besoin de socle de connaissances techniques plus solide.

Concernant le grand public : 84 personnes interviewées et 161 réponses ont été validées via le questionnaire en ligne. Parmi les répondants, 53% des répondants ont une bonne voire une excellente image de l'Europe et se disent en mesure de citer un projet cofinancé sur le territoire (projets agricoles, culturels, d'infrastructures et de mobilité).

Malgré cette image très positive, certaines personnes interrogées se montrent plus réservées quant à la valeur ajoutée de l'Europe concernant la situation de la France.

En réponse à ce constat, Patrick MOLINOZ, Carsten RASMUSSEN et Florence BERNARD précisent que la valorisation de l'action de l'Union Européenne, au même titre que la valorisation de l'action de l'État, passe aussi par une communication renforcée des subventions attribuées en soutien des projets d'investissements locaux.

Pour cette évaluation, un focus group sera organisé en présentiel à Besançon le 17 septembre prochain et le Copil intermédiaire se tiendra le 8 octobre.

Pour l'évaluation sur les principes horizontaux, les entretiens et enquêtes auprès des porteurs et des personnes ressources ont permis de mettre en avant une appropriation et une sensibilisation plus importante que sur la période de programmation précédente. La pertinence des outils déployés est soulignée puisque 70% des porteurs considèrent les attentes comme faciles à renseigner contre 42 % sur la période précédente.

Le développement durable est le principe horizontal le plus abouti au sein des projets et par rapports aux actions menées à d'autres échelles car imbriqué et transverse au programme.

La non-discrimination est mise en œuvre au sein de la quasi-totalité des projets FSE+ et également au sein de certains projets FEDER (infrastructures, bâtiments).

L'égalité hommes-femmes paraît moins évident à mettre en œuvre de façon directe avec les projets.

Un atelier de co-construction des recommandations sera organisé le 8 juillet prochain.

Pour ces 2 évaluations, ces ateliers permettront d'enrichir les premiers constats et résultats issus de cette phase d'enquêtes et d'entretiens pour travailler à la formulation de recommandations et points d'améliorations concrets et opérationnels notamment pour la période 2028-2034 pour laquelle ces principes devront être transverses aux thématiques.

Le Copil final se tiendra le 8 octobre.

Les premiers travaux portant sur les évaluations d'impacts seront lancés fin 2026 (Priorité I Recherche - Innovation – Compétitivité des PME », Priorité II « Numérique ») et seront menés en lien étroit avec les réflexions quant à la future programmation 2028-2034.

Communication :

Maryline VERLEYE, chargée de mission communication, présente les actions de l'autorité de gestion qui poursuit d'une part ses missions d'accompagnement des bénéficiaires de fonds européens au regard de leurs obligations de communication et d'autre part la valorisation de l'action de l'Union européenne sur son territoire.

Aussi, la Région Bourgogne-Franche-Comté a organisé les 1^{ères} Assises régionales de l'Europe le 20 mai à Dijon. Cet événement a réuni près de 150 participants. Acteurs locaux, nationaux et européens sont venus partager leurs expériences et éclairer les enjeux de demain. Un bilan de l'impact des fonds européens sur la dernière décennie a été présenté à l'aide de cartes qui montrent le financement de projets sur tout le territoire. A suivi une 1^{ère} table ronde mettant en lumière des initiatives concrètes soutenues par l'Union européenne à travers des témoignages autour de la santé, des entreprises, de la formation et du développement rural. Une 2nde table ronde a permis d'échanger sur l'avenir des politiques européennes et les enjeux du futur budget de l'Union européenne pour la période 2028-2034.

Comme chaque année, l'Europe est à l'honneur au mois de mai et de nombreux événements sont organisés en région dans le cadre du Joli mois de l'Europe. Aussi, l'autorité de gestion est allée à la rencontre du public dans le cadre de 2 journées :

- La fête de l'Europe à Besançon : la région a ouvert ses portes au public : familles, publics scolaires, associations se sont succédés dans les locaux de Castan pour échanger autour des questions européennes. Toute la journée, les participants ont suivi un jeu de piste au centre-ville de Besançon sur la base d'un parcours « Sur les traces de l'Europe à Besançon » créé par la Maison de l'Europe,

- Le Village de l'Europe à Dijon : cette manifestation est organisée par la Ville de Dijon et réunie plus d'une dizaine de partenaires sur la place François Rude. A l'aide de jeux et quizz, les agents de la Direction Europe et rayonnement international ont échangé avec le grand public avec l'objectif de faire découvrir l'action concrète de l'Union européenne en BFC.

Ces 2 journées ont été l'occasion de réaliser une enquête auprès du grand public, menée dans le cadre de l'évaluation des actions de communication et d'animation.

L'autorité de gestion participe aux partenariats proposés par l'ANCT. Ainsi, 4 podcasts de projets soutenus par l'UE en BFC sont déjà disponibles sur Euradio (à noter qu'un 5^{ème} podcast est en préparation). Dans le cadre de la série « Ici ça bouge ! », la vidéo de présentation du projet de la commune de Baudrières (71) de construction d'une chaufferie bois, est disponible sur le site « l'Europe s'engage en France ». Ces vidéos font également l'objet de diffusion sur les réseaux sociaux de l'ANCT.

Animation « Mon projet européen » (MPE) :

La Région Bourgogne-Franche-Comté met à disposition un guichet unique destiné à orienter les porteurs de projets vers les principaux fonds européens via notamment l'adresse monprojeteuropéen@bourgognefranche-comte.fr.

Andrea PERILLI, chargé de mission programmes européens, précise que plus de 750 demandes par courriel et téléphone ont été suivies et traitées depuis fin 2021.

L'équipe MPE anime également un Réseau des acteurs européens en région BFC qui a pour but de permettre des échanges et croisements d'informations, de pratiques, d'actions de sensibilisation et mise en lien d'acteurs et de partenaires de terrain. Il est piloté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR), la Maison de l'Europe et la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI). Ce réseau a permis un accompagnement sur mesure des porteurs de projets selon les projets avec une approche transversale FESI, sectoriel et Interreg ENO, Espace Alpin, Europe.

Des formations dédiées aux FESI sont organisées également par l'équipe MPE à destination des agents de la collectivité, et, le cas échéant, à la demande des partenaires. Ces actions visent à renforcer les compétences en matière de montage, gestion et suivi des projets européens. Le bilan depuis 2021 est de 155 interventions et sessions d'informations en collaboration avec des partenaires et 20 formations organisés.

Enfin, en lien étroit avec le bureau de la Région à Bruxelles, la Région pilote le dispositif « Initiative Europe », qui permet la mobilisation d'un cabinet d'accompagnement spécialisé, l'appui à la structuration de projets européens, notamment dans le cadre des programmes sectoriels européens et des programmes Interreg transnationaux.

Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

Volet FEDER :

Hervé HILAND, chef du service FEDER, présente l'avancement de la programmation au 22 juin 2026 : 498 dossiers ont été programmés pour un coût total de 684 M€ et un montant FEDER de 261 M€ représentant 67% de la maquette UE dédiée et un taux de paiement de 35%.

Priorité I « Développer une économie régionale innovante et compétitive » : 140 projets programmés pour un coût total de 247,8 M€ et un montant FEDER de 134 M€ soit un taux de programmation de 99%. Taux de paiement 41%.

Au vu du volume de dépôts, cette priorité est fermée depuis 2024.

-OS 1.1 Recherche innovation : 29 projets programmés pour un coût total de 75,3 M€ et un montant FEDER de 58,4 M€ soit un taux de programmation de 101%.

-OS 1.3 Compétitivité des PME : 111 projets ont été programmés dont l'instrument financier OSER BFC pour un coût total de 172.5 M€ et un montant FEDER de 76 M€ soit un taux de programmation de 98%.

Priorité II «Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics » : 15 dossiers ont été programmés pour un coût total de 35.6 M€ et un montant FEDER de 20.5 M€ soit un taux de programmation de 75%. Taux de paiement 56%.

Il est proposé de lancer un appel à projets sur l'usage de l'Intelligence Artificielle au service des politiques publiques régionales.

Le comité de suivi valide cette proposition.

Priorité III «Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité » : 209 projets programmés pour un coût total de 191 M€ et un montant FEDER de 59.6 M€ soit un taux de programmation de 51%. Taux de paiement 21%.

La maquette, pour cette priorité, doit faire l'objet d'un réajustement ; en effet, faute de mobilisation à la faveur de l'hydrogène (OS 2.2 « Énergies renouvelables ») et malgré l'ouverture de cette mesure aux projets des PME (comité de suivi du 18/03/2025) et les efforts de l'AG en direction de celle-ci, il est proposé que l'enveloppe dédiée soit redéployée dans trois directions :

- Au sein de ce même OS sur l'EnR (vers des réseaux de chaleur)

- Au sein de cette même priorité III vers l'OS 2.1 Efficacité énergétique

En dehors de cette priorité III et vers la Priorité V – Volet rural. Il est à noter que le détail des montants définitifs sera fixé à l'issue de derniers échanges entre l'AG et la CE.

-OS 2.1 Efficacité énergétique : 114 projets programmés pour un coût total de 116.5 M€ et un montant FEDER de 37 M€ soit un taux de programmation de 59%.

Pour rappel, les modalités de cofinancement de la fiche action pour la rénovation de l'habitat social ont été modifiées par consultation écrite lancée du 9 au 23 avril 2026. Cette consultation a également permis la modification des modalités d'éligibilité de l'appel à projets « Rénovation exemplaire des bâtiments publics ».

Il est ainsi proposé de modifier la maquette par ajout d'une enveloppe pour la rénovation énergétique du logement social public.

Cette proposition de modification de maquette s'accompagne de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés (au prorata et quelques ajustements de méthodologies nécessaires) :

-RCO 18 Logements à rendement énergétique amélioré : Cible 2029 initiale : 7 300 / Proposition de Cible 2029 modifiée : 8 942

-RCR 26 Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) MWh/an : Cible 2029 initiale : 40 000 (valeur de base : 159 330) / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 48 084 (valeur de base : 192 334)

-RCR 29 Émissions estimées de gaz à effet de serre Tonnes de CO₂eq / an. Cible 2029 initiale : 9 666 (valeur de base : 24 165) / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 11 668 (valeur de base : 29 171). Concernant les actions à destination d'actions des bâtiments

démonstrateurs/exemplaires pour l'efficacité énergétique, il est proposé d'en diminuer l'enveloppe.

Au vu des faibles montants concernés, après analyse de leurs incidences, il est proposé de ne pas modifier les cibles des trois indicateurs concernés RCO 19 Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique et les indicateurs de résultats en lien RCR 26 Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) MWh/an et RCR 29 Émissions estimées de gaz à effet de serre Tonnes de CO₂eq / an.

Il est ainsi proposé de modifier la maquette pour l'OS 2.1 de 63 161 132.00 € à 64 874 567.69 €, avec une mise en conformité des montants par type d'action.

Le comité de suivi valide ces propositions pour l'OS 2.1.

-OS 2.2 Energies renouvelables : 49 projets programmés pour un coût total de 55 M€ et un montant FEDER de 14,4 M€ soit un taux de programmation de 42%.

Le dernier Appel à projets chaufferies bois avec réseau a été lancé le 27 avril jusqu'au 10 juillet 2026 (consultation écrite d'avril).

IL est proposé de modifier les enveloppes de cet OS par un transfert d'une partie du montant dédié à l'hydrogène comme suit :

+ 500 000 € à destination des actions en faveur des réseaux de chaleur à EnR. Au vu du faible montant et de la moindre incidence sur les indicateurs associés, il est proposé de ne pas en modifier les cibles.

+ 400 000 € à destination des actions d'animation. A noter, cette typologie d'action n'est pas suivie par des indicateurs - aucune cible n'est donc à modifier.

Il est également proposé de diminuer l'enveloppe destinée aux actions de production d'énergies renouvelables (EnR). Au vu des faibles montants concernés, après analyse de leurs incidences, il est proposé de ne pas modifier les cibles des deux indicateurs concernés RCO22 « Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur) » et RCR32 « Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables ».

Il est ainsi proposé de modifier la maquette pour l'OS 2.2 de 34 400 000.00 € à 26 603 057 €, avec une mise en conformité des montants par type d'action.

Le comité de suivi valide ces propositions pour l'OS 2.2.

-OS 2.7 Biodiversité : 46 projets programmés pour un coût total de 19,5 M€ et un montant FEDER de 8.3 M€ soit un taux de programmation de 42%.

Il est proposé de renforcer de 83 498,00 € l'enveloppe destinée aux actions en faveur de la biodiversité.

Concernant les indicateurs, malgré le faible montant concerné par le transfert de maquette, les méthodologies initiales devant être actualisée, il est proposé d'en modifier les cibles:

IS01 « Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces », cible initiale : 11 / Proposition de cible 2029 modifiée (Juin 2029) : 128

ISR01 « Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration », cible initiale : 5312 / Proposition de cible 2029 modifiée (Juin 2029) : 1 621

Il est ainsi proposé de modifier la maquette pour l'OS 2.7 19 800 000.00 € à 19 883 498.00 €, avec une mise en conformité des montants par type d'action.

Le comité de suivi valide ces propositions pour l'OS 2.7.

Priorité V « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » : 117 dossiers ont été programmés pour un montant total de 175 M€ et un montant FEDER de 40 M€ soit un taux de programmation de 42%. Taux de paiement 24%.

-OS 5.1 Développement urbain : 53 dossiers ont été programmés pour un montant total de 126 M€ et un montant FEDER de 23 M€ soit un taux de programmation de 37%.

-OS 5.2 Développement rural : 64 dossiers ont été programmés pour un montant total de 49 M€ et un montant FEDER de 17 M€ soit un taux de programmation de 51%.

Pour rappel, cette mesure en tension a été fermée au 24/10/2025.

Il est proposé de modifier la maquette par ajout d'une enveloppe de 6 000 000 € (transfert de l'enveloppe initialement dédié à l'hydrogène sur l'OS 2.2). Cette proposition de modification de maquette s'accompagne de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés :

-RCO74 Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré. Cible 2029 initiale : 282 300 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 1 308 983

-RCO75 Stratégies intégrées de développement territorial soutenues. Cible 2029 initiale : 26 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 31

-RCO58 Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien. Cible initiale : 26 / Cible 2029 : 69 KM

-ISR04 Population ayant accès à des services de transports durables améliorés. Cible 2029 initiale : 93 160 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 164 638

-RCO77 Nombre de sites touristiques et culturels soutenus. Cible 2029 : 13 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 39

-RCR77 Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien. Cible 2029 initiale : 396 000 (valeur de référence : 360 000) / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 351 000 (valeur de base : 290 000)

Le comité de suivi valide ces proposition pour l'OS 5.2.

Suite à une question d'un membre du comité de suivi sur l'OS 5.1 dédié à l'urbain, Olivier RITZ indique que les modalités de gestion entre l'urbain et le rural s'avèrent différentes dans la mesure où pour le premier volet, les projets ont fait l'objet d'une pré-identification au sein des organismes intermédiaires tandis que pour le volet rural, les projets sont déposés selon le rythme des appels à projets.

Par conséquent, la clause de revoyure, permettant de déployer les crédits en réserve, sera mise en place courant 2026 avec les territoires urbains. Ce déploiement de crédits permettra de répondre au plus près des besoins des territoires.

Patrick MOLINOZ rappelle que l'OS 5.2 dédié à l'urbain est fermé depuis 2025 en raison d'un important nombre de projets dont les montants prévisionnels dépassaient très largement la

maquette initialement prévue. La mesure restant fermée, ce réabonnement devrait permettre de répondre au plus grand nombre de ces dépôts.

Priorité VI « Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura » : 17 dossiers ont été programmés pour un montant total de 34.5 M€ et un montant FEDER de 7M€ soit un taux de programmation de 60%. Taux de paiement 33%.

Pour rappel, au vu du volume de dépôts, cette priorité est fermée depuis juin 2024.

Les projets soutenus concernent surtout les thématiques des hébergements touristiques et la valorisation du patrimoine et couvrent de façon assez équilibrée l'ensemble du territoire du Massif du Jura avec 5 opérations dans l'Ain (2,1M€ de FEDER) et 5 dans de Jura (2,7M€), 4 dans le Doubs (1,17M€).

Pierre-Olivier CHARLES, chef du service Appui transversal FESI, présente des propositions de précisions de plusieurs documents de mise en œuvre suite à une problématique soulevée lors d'un audit d'opération. Il n'est en effet réglementairement pas admis d'utiliser les taux forfaitaires de 7% et 15% couvrant les coûts *indirects* d'une opération lorsque le régime d'aide d'Etat applicable n'autorise que les coûts *directs* d'investissement. Tel qu'indiqué dans les documents de mise en œuvre du programme régional BFC (fiches actions et appels à projets - section « dépenses éligibles »), ces taux forfaitaires sont utilisés pour certains types d'action FEDER.

Une mise à jour des documents de mise en œuvre est donc nécessaire pour les thématiques suivantes : transition énergétique et écologique (priorité III), numérique (priorité II) et territoriale (priorité V et priorité VI) est nécessaire avec l'ajout de la phrase : « sous réserve de comptabilité avec la réglementation des aides d'Etat appliquée au dossier ».

Enfin, la mention relative à la possibilité de recourir à l'OCS de 7% est supprimée dans l'appel à projets « Chaufferie bois 2025 ».

Par ailleurs, il est proposé l'introduction d'une nouvelle Option de Coûts Simplifiés (OCS) portant sur les Frais de personnels pour les projets concernés FEDER et FSE+. Cette mesure de simplification, promue par la Commission européenne pour faciliter la mise en œuvre des fonds européens, vise à établir un barème de coûts unitaires portant sur les heures de personnels travaillés cofinancées par le programme. L'enjeu de cette mise en place réside dans la facilité de déclaration et validation de ces frais de personnels selon un barème établi par catégories de personnels.

Les travaux en cours ne sont actuellement pas totalement finalisés et nécessitent un travail complémentaire pour obtenir la validation ex-ante du dispositif par l'Autorité nationale d'audit des Fonds européens (ANAFE)

Afin de ne pas retarder la mise en place de l'OCS et permettre son effectivité avant la fin 2026, l'Autorité de gestion sollicite du comité de suivi son autorisation pour poursuivre les travaux avec l'ANAFE et engager la modification de programme comprenant la modification de la maquette financière et la validation de cette OCS auprès de la Commission européenne durant l'été.

Les documents de mise en œuvre du programme afférents (AAP et Fiche actions) concernés par ces types de dépenses seront présentés pour validation du comité de suivi par la voie d'une consultation écrite ultérieure.

Le comité de suivi donne mandat à l'autorité de gestion pour poursuivre ces travaux et modifier le programme.

Volet FSE+ :

Dominique PINARD, chef du service FSE+, présente l'avancement au 22 juin 2026 : 136 dossiers ont été programmés pour un coût total de 122 M€ et un montant FSE de 69 M€ soit un taux de programmation de 86 % et un taux de paiement 65%, avec des dynamiques différenciées selon les axes. Le Dégagement d'office pour 2026 est déjà atteint, ainsi que celui de 2027 avec donc une année d'avance.

-OS 4.5 Orientation : 29 projets programmés pour un coût total de 9,4 M€ et un montant de FSE+ de 5,2 M€ soit un taux de programmation de 107 %. Taux de paiement : 50 %.

Objectif spécifique très dynamique sur 21/27 avec à ce jour une sur-programmation déjà réelle alors que les projets 2025 n'ont pas tous été programmés.

-OS 4.5 E-Apprentissage qui proposait aux CFA de développer des projets favorisant l'usage du numérique à l'aide d'innovation pédagogique. Depuis 2021, 1 seul projet a été proposé et programmé pour un coût total de 0,24M€ et un montant de FSE+ de 0,14 M€ soit un taux de programmation de 3 % très faible en l'absence de projet. Taux de paiement : 30%.

Au vu du peu de projet concernant l'e-apprentissage, il est proposé de réduire la maquette dédiée de 4 670 000,00 € par un transfert d'enveloppe de 1 550 000 € vers les projets d'orientation et de fermer cette thématique.

Cette proposition de modification de maquette et fermeture de mesure s'accompagne de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés.

Le comité de suivi valide cette proposition.
--

Suite à une demande de précisions concernant ce manque d'engouement, Dominique PINARD explique que l'apprentissage a fait l'objet de plusieurs évolutions dont un changement de gestion des CFA repris par les branches professionnelles d'une part ; d'autre part, elle rappelle que cet OS ne concernait que petite partie très spécifique de l'apprentissage à savoir l'apprentissage en ligne et l'utilisation de l'IA par les apprentis. A priori ce thème n'a pas rencontré les préoccupations des CFA.

Patrick MOLINOZ reprend ce constat qui illustre toute la difficulté de prévoir des thématiques sur une période de programmation longue de 7 années et la réactivité des porteurs.

L'autorité de gestion, après avoir essayé de stimuler de potentiels porteurs, préconise de redéployer les crédits restants vers les thématiques les plus consommatrices telle que la formation des demandeurs d'emploi portée par la région.

-OS 4.7 Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : 106 projets programmés pour un coût total de 112.3 M€ et un montant de FSE+ de 63.5 M€ soit un taux de programmation de 90 %. Taux de paiement : 66%

Au vu du fort dynamisme de cet OS, il est proposé de réabonder à hauteur de 5 000 000 € l'enveloppe dédiée à la formation qualifiante par un transfert de maquette d'un montant de 3 120 000 € de l'OS 4.5 vers ce type d'action et par un transfert d'enveloppe d'un montant de 1 880 000 € dédiée initialement à la préqualification.

Cette proposition de modification de maquette s'accompagne de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés.

Le comité de suivi valide cette proposition.

Dominique PINARD présente un résumé des impacts socio-économiques des financements FSE+ sur la Région depuis 2021 : environ 35 000 jeunes ont bénéficié d'actions d'informations sur les métiers ciblées et innovantes ; sur 13 000 stagiaires de la formation professionnelle, environ la moitié sont des jeunes de moins de 30 ans et plus de 7 500 participants ont obtenu

une qualification à l'issue de leur formation, leur permettant de valider leurs compétences sur le marché du travail.

Par ailleurs, des précisions techniques sur les modalités de suivi des dépenses de personnel seront proposées dans la fiche action « Amont de la qualification ».

Le comité de suivi valide cette proposition.
--

PO national FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté

Sophie ENGELHARD, cheffe du service FSE à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités -DREETS- de Bourgogne-Franche-Comté rappelle les grands domaines d'intervention du programme national FSE+ et la très forte concentration thématique des crédits autour des priorités liées à l'Inclusion sociale et professionnelle et l'insertion des jeunes, toutes deux en gestion partagée avec les huit conseils départementaux en leur qualité d'organisme intermédiaire.

En termes d'avancement financier, plus de 500 opérations ont été soutenues depuis le lancement du programme fin 2022 pour un montant total de 65 millions d'euros de FSE+, ce qui place la région au-dessus de la moyenne nationale avec un taux de programmation de 71 % contre 60 % dans l'ensemble des autres régions.

Le rythme de consommation des crédits reste lui aussi soutenu avec plus de 30 millions d'euros de dépenses FSE+ contrôlées et remboursées aux opérateurs, soit un taux de consommation de 33 % de la maquette (23 % en moyenne au niveau national).

Les Départements, qui gèrent au total 80% des crédits du programme national FSE +, contribuent largement à l'atteinte de l'objectif annuel de déclaration de dépenses à la Commission européenne, évitant ainsi tout dégagement d'office (DO).

Sophie ENGELHARD présente ensuite les objectifs physiques du cadre de performance dont certaines valeurs cibles fixées pour fin 2029 sont encore loin d'être atteintes et font l'objet d'un suivi spécifique, ainsi qu'une révision de la maquette régionale par priorité d'intervention et objectif spécifique. Cet exercice vise à optimiser l'utilisation des crédits au regard de l'avancement du programme et des perspectives de programmation et de consommation pour 2026-2027. Il se fait à enveloppes déléguées constantes, donc sans abondement de crédits aux organismes intermédiaires.

Les ajustements envisagés sont en cours d'examen par l'autorité de gestion nationale (DGEFP) et concernent moins de 1,3 million d'euros sur une dotation régionale de 91,2 millions.

Enfin divers exemples de projets cofinancés par le FSE+ volet national sont présentés aux membres du comité.

Pour conclure, les correspondants géographiques de la Commission européenne (DG Régio et DG Emploi), Laurent TEZE et Paola BERTOLISSI, remercient la Région, l'Etat, les partenaires et l'ensemble des services pour l'organisation de ce comité de suivi dont les présentations ont suscité de nombreux échanges et interactions.

Florence BERNARD réitère ses remerciements et salue la qualité des relations entre l'Etat et la Région BFC.

Florence KOHTZ, invite ensuite l'ensemble des participants inscrits à se retrouver l'après-midi pour un premier temps de concertation en présentiel : temps en plénière consacré à l'information sur les évolutions majeures du post-2027 (fonds unique, logique de performance et volume budgétaire en baisse avec la possibilité de mobiliser davantage les programmes sectoriels) puis échanges en ateliers autour des enjeux de territoires.

La séance est levée à 12h45.

Fait à *Dijon*

le 23 SEP. 2026

Pour le Président
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pôle Stratégie

Signé électroniquement
le 16/09/2026
Par Olivier RITZ
Directeur général adjoint du pôle stratégie



Pour la préfète de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Perrine SERRE

PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	STRUCTURE
ALUZE	Jean-François	CCGAM
AUBERT	Christophe	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
BALDE	Demba	DREETS-FSE
BEN NACEUR	Hassania	AER BFC
BALDE	Demba	DREETS-FSE
BASTIEN	Eva	Région BFC
BARRACHIN	Marie-Capucine	CD 21
BERGELIN	Frédéric	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté
BERNARD	Florence	SGAR
BERTOCCHI	Daniel	CCAPS
BERTOLISSI	Paola	Commission européenne - DG Emploi
BETTU	Brigitte	Département de l'Ain
BIAGGI	Leslie	Région BFC
BILLOTTET	Etienne	CC EALS
BIRSEN	Mehmet	AUTB - Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
BLIARD	Mylène	Initiative BFC
BOITHIAS	Laetitia	CC du Grand Autunois Morvan
BONGRAND	Valérie	DREETS BFC - Service FSE
BRESSON	Pascal	CD 70
BUCHWALTER	Edina	Région BFC

BUISSON	Valérie	Mâconnais-Beaujolais Agglomération
BUSSY	Françoise	Autun Morvan Ecologie
BUVAT	Justine	DGEFP
BUYCK	Camille	Alterre BFC
CAMBEFORT	Mani	Pays Val de Loire Nivernais
CAVIALE	Marion	ADIE
CHABAUD	Laurent	Département du Jura
CHAPPAZ	Amélie	Région BFC
CHARLES	Pierre-Olivier	Région BFC
CHASSY	Hélène	Région BFC
CHAUVET	Eva	Département de Sône-et-Loire
CLEAU	Marie	Département de la Haute-Saône
COLLOT	Sylvain	SGAR
COMPAROT	Sylvain	MEDEF BFC
COSTE	Fabrice	Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ET CC de Norgé et Tille
CUCHEROUSSET	Maxime	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté
DA COSTA	Joachim	Région BFC
DA SILVA	Cédric	Dijon métropole
DARGIROLLE	Philippe	Dijon métropole
DAVID	Delphine	Pays Beaunois
DE KERGARIOU		Commissariat du Massif du Jura
DECROUX	Sandra	CBNBFC-ORI
DUCRAY	Laurent	Service de remplacement Bourgogne Franche-Comté (SRBFC)

DUPARC	Marie-Line	Commune de Saint-Jean de Losne / AMF 21
DURAFFOURG	Eliott	Région BFC
DURAND	Emilie	DREETS BFC
DUROUX	Rodolphe	Syndicat mixte du Chalonnais
ENGELHARD	Sophie	DREETS BFC
FACQUER	Thierry-James	Coordination Rurale Bourgogne Franche-Comté
FANKHAUSER	Caroline	Communauté d'agglomération du grand Dole
FAUCHER	Anne	Région BFC
FERRY	Adrien	CUCM
FOUQUET	Pierre-François	Département de l'Ain
FOURNIER	Michel	Région BFC
GENEVEY	Véronique	Parc national de forêts
GEORGES	Laetitia	SM Pays Vesoul - Val de Saône
GIVELET	Henri	Région BFC
GOMES DA SILVA	Céline	PETR Grand Auxerrois
GORCZYCA	Maxime	Région BFC
GRADOLATTO	Angéline	Université Bourgogne Europe
GREGOIRE-POGGIASPALLA	Valentin	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
GROSDIDIER	Grégory	Député européen Christophe Grudler
GUYOT	Nicole	CESER
HEURLEY	Francis	CA Auxerrois
HILAND	Hervé	Région BFC
IBANEZ	Laura	Région BFC

JACOB	Sylvain	Région BFC
JACQUET	Benjamin	Département de la Nièvre
JANNIN	Laurence	Département du Doubs
JOUHANNEAU	Julien	Nevers Agglomération et PETR Val de Loire Nivernais
KOHTZ	Florence	Région BFC
LAMBERT	Carine	Région BFC
LEONARD	Landry	EPTB Saône et Doubs
LEBRETON	Catherine	Nevers Agglomération
LELARGE	Julie	Agence nationale de la cohésion des territoires
LIGNIER	Catherine	Région BFC
LOBBE	Justine	ADNFC
LOPEZ	Alexa	Conseil départemental du Jura
MARTINEAU	Kevin	Région BFC
MASSON	Boris	USH de Bourgogne-Franche-Comté
MERLIN	Aurore	Région BFC
MIGNONAC	Angèle	Adie
MOLINOZ	Patrick	Région BFC
MOREL	Julien	La vallée de l'énergie
MOREL	Sébastien	France Active Bourgogne Franche-Comté
MORIN	Nathan	Département de l'Yonne
NAIGEON	Valérie	ARS BFC
NICOD	Marion	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura
OCHEM	Frédéric	PETR Pays Graylois

OLIVIER	Charlotte	Syndicat mixte du Chalonnais
OUDOT	Philippe	Région BFC
OURGAUD	Etienne	SGAR
PARIS	Mickaël	Service de remplacement Bourgogne Franche-Comté (SRBFC)
PEA	Julien	Maison de l'Europe en BFC
PEPE	Charlotte	Région BFC
PEREIRA	Edmond	COVATI (Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON)
PERILLI	Andrea	Région BFC
PERNETTE	Anne-Laure	Département de la Côte-d'Or
PERTUISET	Aisha	Région BFC
PETITE	Stéphane	Région BFC
PILLOT	Marie-Ange	Commissariat du Massif du Jura
POUILLOT	Samuel	CCBHS
RAER	Aurelie	Département 71
RAVET	Sébastien	Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
RASMUSSEN	Carsten	DG Régio
RENARD	Corinne	DRAJES
REVENCO	Madalina	Région BFC
RIARD	Maud	Communauté de communes du pays chatillonnais
RITZ	Olivier	Région BFC
ROBIN	Laetitia	Région BFC
ROUARD	Laetitia	Région BFC
ROUGET	Louise	Région BFC

ROUSSELET	Franck	Région BFC
SCHNOEBELEN	Olivier	Département du Doubs
SCHWERDORFFER	Anne	USH de Bourgogne-Franche-Comté
SENE	Laurence	Région BFC
SILVESTRI	Corinne	DREETS
SIRUGUE	Daniel	SHNA-OFAB
TEIXEIRA	Joanna	Université Bourgogne Europe
TEIXEIRA	Jessica	MECATEAMCLUSTER
TERREL	Nicolas	EPTB Saône et Doubs
TEZE	Laurent	Commission européenne DG REGIO
THEVENET	Cyril	EPAGE Haut Doubs Haute Loue
THIALLIER	Claire	Région BFC
THOMAS	Jean-Noël	Région BFC
TROUVE	Pascal	COVATI
VANHOUTTE	Delphine	AER BFC
VERLEYE	Maryline	Région BFC
VIENNET	Mathilde	Région BFC
VILTARD	Virginie	Communauté de l'Auxerrois
VISSANT	Caroline	PETR du Pays Auxois Morvan
VOLLE	Laurent	CCI Bourgogne Franche-Comté
VUILLEMIN-MOREL	Stéphanie	Région BFC
WENZEL	Margot	CHU Dijon Bourgogne
YOT	Aurélie	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

ZANVETTOR	Vincent	Grand Besançon Métropole
-----------	---------	--------------------------

